**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 20 (1949)

Heft: 6

Rubrik: [Impressum]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'assemblée fut levée à 11 h. 30 et pendant une demi-heure les membres de l'ADIJ et leurs invités furent les hôtes choyés de la Municipalité de Laufon.

A 12 heures, M. le conseiller d'Etat G. Wenk, président du Conseil des Etats, fit un magistral exposé sur la route Bâle-Delémont à travers les âges et rappela tous les efforts faits jusqu'à ce jour par les cantons intéressés pour obtenir de la Confédération qu'elle inscrive cette artère dans le plan d'aménagement des routes suisses. Bâle est une des plus importantes portes d'entrée de la Suisse. Elle doit pouvoir disposer de trois grandes routes pour l'écoulement de son trafic routier, la première sur Zurich pour la Suisse orientale, la deuxième sur Lucerne pour la Suisse centrale, la troisième par le Jura sur la Suisse romande. Cette dernière doit être aménagée pour un trafic intense. Il est incompréhensible que les auteurs du plan d'aménagement du réseau routier suisse ne l'aient pas retenue d'emblée, alors qu'ils ont accordé à la route Boncourt-Delémont-Bienne-Berne l'importance qui lui revenait comme voie d'accès aux Alpes. Il s'agit donc uniquement de reconsidérer le classement du tronçon Bâle-Delémont, ce qui, pour le Jura, est d'une nécessité capitale.

M. A. Gerster, architecte, Laufon, fit ensuite une causerie sur Laufon à travers les âges. Il commenta ses propres recherches, ses fouilles et captiva son auditoire en faisant défiler sur l'écran les résultats de ses travaux.

Au cours du banquet qui fut servi à l'hôtel de l'Agneau, on entendit encore M. Léo Sutter, maire de Laufon, M. le conseiller d'Etat Dr V. Moine, M. Schmutz, délégué de la Société d'Economie et d'utilité publique du canton de Berne.

Le vœu fut exprimé que nos relations économiques avec la France soient bientôt rétablies, car la situation actuelle nous cause trop d'ennuis et de difficultés.

La journée s'acheva par une sortie en autocar au château d'Angenstein et à Mariastein. Elle fut en tout point réussie, grâce à l'excellente organisation de nos amis de Laufon.

Le secrétaire: R. STEINER.

## ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83 Caissier: H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER

Publicité: Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S.A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 6.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source